



**Subvention à l'association Schnaeckele
pour l'expérimentation d'une
animation culinaire : le Circulinaire**

Rapport n° CP/2014/248

Service gestionnaire :

Service eau, assainissement et déchets

Résumé :

Les récentes évolutions réglementaires renforcent, au regard des lois Grenelle, la mise en place d'actions de prévention des déchets par les Départements et par les EPCI de collecte. Le Conseil Général a approuvé le 21 juin 2011 un accord-cadre avec l'ADEME pour la mise en oeuvre d'un plan départemental de prévention. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Schnaeckele pour développer une animation sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire : le Circulinaire.

1) Rappel des étapes de construction du PDP

Les récentes évolutions réglementaires (lois dites « Grenelle 1 et 2 » du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010) renforcent la mise en place d'actions de prévention des déchets par les Départements et par les EPCI de collecte.

Le plan départemental de prévention des déchets (PDP) décline le plan national de prévention et met en œuvre le volet « prévention » du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGDND) en cours de révision.

Le Département a un rôle de « mobilisateur » et d'accompagnateur des autres collectivités, et de facilitateur de projets à travers la coordination, la communication, l'exemplarité voire l'incitation financière. Mais l'essentiel des actions de prévention sera mené de façon opérationnelle par les EPCI.

Le PDP est rentré dans sa 2^{ème} année le 1^{er} juillet 2013, après approbation par l'ADEME du plan d'action proposé. L'ADEME a conditionné son soutien (jusqu'à 250 000 €/ an) à une priorisation de 3 actions du programme de travail : la création d'outils de sensibilisation, l'adoption de nouveaux programmes locaux de prévention par des EPCI, et l'organisation de la concertation sur des thèmes ciblés (tels que le gaspillage alimentaire).

2) Demande de subvention de l'association Schnaeckele

L'association Schnaeckele est affiliée à Slow Food, un mouvement de 100 000 personnes à travers le monde qui prône un modèle alternatif de production et de consommation alimentaire, en défendant une nourriture « bonne, propre, et juste ».

L'association bas-rhinoise développe des actions de sensibilisation du public à un meilleur respect de la nourriture, étroitement lié à la réduction du gaspillage alimentaire.

Elle propose de mettre au point une animation originale de type mini-théâtre de rue pour interpeller et sensibiliser le grand public à la cuisine des ressources du jardin ou des restes de repas, au plaisir de manger des produits sains, et au respect des aliments. Le « Circulinaire » est une cuisine mobile au design très étudié, qui pourra surgir dans un lieu, une école, un parc, une foire, pour raconter et partager le plaisir de transformer

notamment un légume ou un fruit de saison en un délicieux mets. Un message sur le gaspillage alimentaire peut venir étayer la manifestation.

L'animation est conçue pour être courte, accrocheuse et attractive pour les adultes ou les enfants.

L'association Schnaেকেle propose de développer le concept de Circulinaire et de l'animer dans 5 contextes différents :

- Dans un collège engagé dans une démarche de réduction des déchets, lors d'une journée ouverte aux parents d'élèves.
- Dans plusieurs épiceries sociales et/ou UTAMS du département, lors d'animations sur l'alimentation à destination d'un public à faibles moyens financiers.
- Dans les allées d'un parc de Strasbourg

Cette initiative entre dans le cadre de la création d'outils de sensibilisation (action 2.3 du plan départemental de prévention). Une fois mise au point, l'animation pourra profiter aux autres collectivités souhaitant sensibiliser du public au gaspillage alimentaire, l'outil restant la propriété de l'association.

Le coût subventionnable de cette expérimentation est évalué à 19 250 €. Il est proposé de participer à hauteur de 13 475 €, soit 70%. Cette opération fait partie du plan de prévention soutenu par l'Ademe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24333	65-6574-731	38 200,00 €	25 200,00 €	13 475,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer à l'association Schnaেকেle une subvention de 13 475 € pour l'expérimentation d'une animation sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire : le Circulinaire
- approuve la convention correspondante, et autorise le président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL